

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique****Soixante-quinzième session**

Bangkok, 27-31 mai 2019

Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire*

Examen de la mise en œuvre du Programme**de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique :
développement social****Rapport sur l'Examen à mi-parcours de la Déclaration
ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le
développement***Résumé*

L'Examen à mi-parcours de la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement s'est tenu à Bangkok du 26 au 28 novembre 2018. Les représentants de 36 membres et membres associés de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, ainsi que de la société civile, des organisations internationales et du monde universitaire y ont assisté.

Dans la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement, adoptée à la sixième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique en 2012, la Commission a été priée d'organiser en 2018, en coopération avec le Fonds des Nations Unies pour la population, « une réunion intergouvernementale régionale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, des principales mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et des recommandations de la Déclaration ».

Cinq ans après l'adoption de la Déclaration ministérielle, l'Examen à mi-parcours a offert une importante occasion de passer en revue les progrès accomplis dans son application et les difficultés restant à surmonter à l'échelle régionale.

Le présent rapport donne un aperçu de l'organisation de la réunion ainsi que des recommandations qui y ont été formulées et des décisions qui y ont été prises. La réunion a décidé « de soumettre son rapport, y compris le résumé du Président (qui n'est pas un document négocié) y figurant, ainsi que le rapport général régional et le rapport de synthèse, en tant que contribution régionale à l'examen et à l'évaluation du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, à l'attention de la Commission de la population et du développement à sa cinquante-deuxième session et de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique à sa soixante-quinzième session, dans le cadre de l'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». Le résumé du Président, qui n'est pas un document négocié et définit les activités à mener en priorité pour poursuivre la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle, figure à l'annexe II du présent rapport. Le rapport général régional est paru sous la cote [ESCAP/APPC/2018/1](#) et le rapport de synthèse sous la cote [ESCAP/APPC/2018/CRP.1](#).

La Commission est invitée à adopter le rapport sur l'Examen à mi-parcours et à prendre note du résumé du Président.

* ESCAP/75/L.1.

I. Questions appelant des décisions de la Commission ou portées à son attention

A. Questions appelant des décisions de la Commission

1. Les recommandations ci-après issues de l'Examen à mi-parcours de la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement sont portées à l'attention de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) pour examen et éventuelle suite à donner :

Recommandation 1

La réunion recommande que la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et le Fonds des Nations Unies pour la population, dans le cadre de leurs mandats respectifs, continuent d'aider les membres et membres associés de la Commission à appliquer la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement et le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, ainsi que les recommandations issues des examens dudit Programme, dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030, aussi bien au niveau national que régional.

Recommandation 2

La réunion estime qu'il importe de disposer d'un cadre de suivi régional et recommande que le secrétariat, en coopération avec le Fonds des Nations Unies pour la population, poursuive l'élaboration d'un cadre de suivi régional de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et de la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement, selon que de besoin, dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; elle recommande aussi que ce cadre soit soumis à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique pour qu'elle l'examine, et ce avant la sixième session du Comité du développement social.

B. Questions portées à l'attention de la Commission

2. La décision ci-après, adoptée par la réunion, est portée à l'attention de la Commission :

Décision

La réunion décide de soumettre son rapport, y compris le résumé du Président (qui n'est pas un document négocié) y figurant, ainsi que le rapport général régional et le rapport de synthèse, en tant que contribution régionale à l'examen et à l'évaluation du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, à l'attention de la Commission de la population et du développement à sa cinquante-deuxième session et de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique à sa soixante-quinzième session, dans le cadre de l'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

II. Compte rendu des travaux

A. Examen de l'état d'avancement de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, des principales mesures à prendre pour en poursuivre la mise en œuvre et des recommandations de la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement

(Point 2 de l'ordre du jour)

3. La réunion était saisie de la note du secrétariat relative à l'état d'avancement de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, des principales mesures à prendre pour en poursuivre la mise en œuvre et des recommandations de la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement (ESCAP/APPC/2018/1).

4. Une table ronde a été organisée sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Programme d'action, des principales mesures à prendre pour en poursuivre la mise en œuvre et des recommandations de la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement, à laquelle ont participé M. Richard Maru, Ministre de la planification et de la supervision nationales de la Papouasie-Nouvelle-Guinée ; M. Gavin Jones, Professeur émérite à l'Australian National University ; M. John Wilmoth, Directeur de la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies et M^{me} Sivananthi Thanenthiran, Directrice exécutive de l'organisation Asian-Pacific Resource and Research Centre for Women (Malaisie). Cette table ronde a été animée par M. Björn Andersson, Directeur régional pour l'Asie et le Pacifique du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP).

5. Les représentants des membres et membres associés de la Commission ci-après ont fait des déclarations : Afghanistan ; Australie ; Bangladesh ; Bhoutan ; Cambodge ; Chine ; Fidji ; Îles Cook ; Îles Marshall ; Îles Salomon ; Inde ; Indonésie ; Iran (République islamique d') ; Japon ; Kiribati ; Malaisie ; Maldives ; Mongolie ; Myanmar ; Népal ; Nouvelle-Zélande ; Papouasie-Nouvelle-Guinée ; Philippines ; République de Corée ; République démocratique populaire lao ; République populaire démocratique de Corée ; Samoa ; Sri Lanka ; Timor-Leste ; Tonga ; Tuvalu ; Vanuatu et Viet Nam.

6. La représentante de l'organisation Asian-Pacific Resource and Research Centre for Women a fait une déclaration commune au nom d'un groupe d'organisations de la société civile ; le représentant de l'organisation Youth Coalition for Sexual and Reproductive Rights a également fait une déclaration commune au nom de plusieurs organisations de la société civile.

B. Discussion thématique sur les questions émergentes et les lacunes dans la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, les principales mesures à prendre pour en poursuivre la mise en œuvre et les recommandations de la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement
(Point 3 de l'ordre du jour)

Dynamique des populations et inégalité en Asie et dans le Pacifique
(Point 3 a) de l'ordre du jour)

7. La réunion était saisie de la note du secrétariat sur la dynamique des populations et l'inégalité en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/APPC/2018/2).

8. Au cours de la réunion, une table ronde sur la dynamique des populations et l'inégalité en Asie et dans le Pacifique a été organisée. Des exposés ont été présentés par les intervenants suivants : M. Wenzhuang Yang, Directeur général du Département chargé du suivi de la population et du développement de la famille de la Commission nationale de la santé de la Chine ; M^{me} Zeba Sathar, Collaboratrice principale et Directrice de pays au Conseil pakistanais sur la population ; M. Peter Morrison, Conseiller régional pour les programmes au Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique de HelpAge International et M. Nuno Cunha, Spécialiste principal de la protection sociale au Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique de l'Organisation internationale du Travail. La table ronde a été animée par M^{me} Reiko Hayashi, Directrice du Département de la recherche et de la coopération internationale de l'Institut national de recherche sur la population et la sécurité sociale du Japon.

9. Les représentants des membres et membres associés ci-après ont fait des déclarations : Bangladesh ; Chine ; Philippines et Timor-Leste.

Promotion de l'égalité des sexes et de l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et aux droits en matière de procréation
(Point 3 b) de l'ordre du jour)

10. La réunion était saisie de la note du secrétariat sur la promotion de l'égalité des sexes et de l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et aux droits en matière de procréation (ESCAP/APPC/2018/3).

11. Au cours de la réunion, une table ronde sur la promotion de l'égalité des sexes et de l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et aux droits en matière de procréation a été organisée. Des exposés ont été présentés par les intervenants suivants : M. Saroj Kumar Sikdar, Commissaire adjoint à la Division de la planification de la famille du Ministère indien de la santé et du bien-être familial ; M^{me} Heisoo Shin, Vice-Présidente du Comité des droits économiques, sociaux et culturels de la République de Corée et M^{me} Junice Melgar, Directrice exécutive de l'organisation Likhaan Center for Women's Health (Philippines). La table ronde a été animée par M^{me} Christine Sturrock, Directrice de la Section du programme et des progrès en matière de santé du Ministère australien des affaires étrangères et du commerce.

12. Les représentants des membres et membres associés ci-après ont fait des déclarations : Australie ; Bangladesh ; Bhoutan ; Îles Marshall au nom des pays insulaires du Pacifique ; Iran (République islamique d') et Philippines.

13. Un représentant de l'organisation Asia-Pacific Forum on Women, Law and Development a fait une déclaration.

Dynamique des populations, groupes vulnérables et résilience aux changements climatiques et aux catastrophes

(Point 3 c) de l'ordre du jour)

14. La réunion était saisie de la note du secrétariat relative à la dynamique des populations, aux groupes vulnérables et à la résilience aux changements climatiques et aux catastrophes (ESCAP/APPC/2018/4).

15. Une table ronde a été organisée sur la dynamique des populations, les groupes vulnérables et la résilience aux changements climatiques et aux catastrophes. Y ont participé M. Lakshman Dissanayake, Maître de conférences au Département de démographie de l'Université de Colombo ; M^{me} Chinara Aitbaeva, Directrice de l'organisation Nash Vek Public Foundation (Kirghizistan) et M^{me} Nelly Caleb, Coordinatrice nationale de l'Association de promotion et de défense des droits des personnes handicapées du Ministère de la Justice et du travail d'intérêt général du Vanuatu. La table ronde a été animée par M. Mohammed Anwar Hossain, Secrétaire adjoint du Ministère bangladais des finances.

16. Les représentants des membres et membres associés ci-après ont fait des déclarations : Bangladesh ; Chine ; Kiribati au nom des pays insulaires du Pacifique et Philippines.

17. Une déclaration commune a été faite au nom des organisations de la société civile. L'organisation Pacific Disability Forum a également fait une déclaration.

C. Cadre des indicateurs de suivi de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement

(Point 4 de l'ordre du jour)

18. La réunion était saisie du document d'information portant sur la proposition de cadre des indicateurs de suivi de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement (ESCAP/APPC/2018/INF/1). L'exposé présenté par le secrétariat à ce sujet a éclairé le débat qui s'est ensuivi.

19. Une table ronde a été organisée sur la proposition de cadre des indicateurs de suivi de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement. Y ont participé M. Nofrijal, Premier Secrétaire du Conseil national indonésien de coordination de la planification familiale ; M. John Wilmoth, Directeur de la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies ; M. Benoît Kalasa, Directeur de la Division technique du Fonds des Nations Unies pour la population et M^{me} Neha Chauhan, Conseillère technique principale chargée du plaidoyer et du principe de responsabilité de l'organisation International Planned Parenthood Federation (région Asie du Sud). La table ronde a été animée par M. Juan Antonio Perez III, Directeur exécutif de la Commission philippine sur la population.

20. Les représentants des membres et membres associés ci-après ont fait des déclarations : Bangladesh ; Chine ; Îles Cook au nom des pays insulaires du Pacifique et Philippines.

21. Une déclaration commune a été faite au nom des organisations de la société civile.

D. Examen du résumé du Président

(Point 5 de l'ordre du jour)

22. La réunion était saisie du projet de résumé du Président (ESCAP/APPC/2018/WP.1), lequel a fait une déclaration. Après examen, la réunion est convenue que ce résumé était fidèle aux débats tenus dans le cadre de l'Examen à mi-parcours. Le résumé du Président concernant l'Examen à mi-parcours est annexé au rapport.

E. Adoption du rapport de la réunion

(Point 6 de l'ordre du jour)

23. La réunion a adopté le présent rapport le 28 novembre 2018.

III. Organisation

A. Ouverture, durée et organisation de la réunion

24. L'Examen à mi-parcours de la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement s'est tenu à Bangkok du 26 au 28 novembre 2018. La Secrétaire exécutive de la CESAP a ouvert la réunion. La Sous-Secrétaire générale et Directrice exécutive adjointe (gestion) du Fonds des Nations Unies pour la population et M. Vijavat Isarabhakdi, Conseiller au Ministère thaïlandais des affaires étrangères, ont fait des déclarations. Un message vidéo de M^{me} Jayathma Wickramanayake, Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse, a été diffusé.

B. Participation

25. Les représentants des membres et membres associés de la CESAP ci-après ont participé à la réunion : Afghanistan ; Australie ; Bangladesh ; Bhoutan ; Cambodge ; Chine ; Fédération de Russie ; Fidji ; Îles Cook ; Îles Marshall ; Îles Salomon ; Inde ; Indonésie ; Iran (République islamique d') ; Japon ; Kiribati ; Malaisie ; Maldives ; Mongolie ; Myanmar ; Népal ; Nouvelle-Zélande ; Pakistan ; Papouasie-Nouvelle-Guinée ; Philippines ; République de Corée ; République démocratique populaire lao ; République populaire démocratique de Corée ; Samoa ; Sri Lanka ; Thaïlande ; Timor-Leste ; Tonga ; Tuvalu ; Vanuatu et Viet Nam.

26. Le représentant du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat des Nations Unies a participé à la réunion.

27. Les représentants des organismes, institutions spécialisées et fonds des Nations Unies ci-après ont participé à la réunion : Fonds des Nations Unies pour la population ; Organisation internationale du Travail et Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida.

28. Les représentants de la Banque asiatique de développement ont participé à la réunion.

29. Les représentants des organisations non gouvernementales, des organisations de la société civile et des autres organismes ci-après ont participé à la réunion : APCOM Foundation ; Asia Pacific Alliance for Sexual and Reproductive Health and Rights ; Asia Pacific Forum on Women, Law and Development ; Asian-Pacific Resource and Research Centre for Women ;

Bandhu Social Welfare Society ; Beyond Beijing Committee ; Centre for Creative Initiatives in Health and Population ; Civil Society Education Partnership ; Development Alternatives with Women for a New Era ; Ecoforum of Uzbekistan ; Family Planning Association of India ; Family Planning Association of Nepal ; Family Planning Association of Sri Lanka ; Family Planning New Zealand ; Family Planning Organization of the Philippines ; Global Call to Action Against Poverty Youth SENCAP – Free and Equal Rights ; HelpAge International ; Indonesian Planned Parenthood Association ; International Planned Parenthood Federation (bureau central à Londres) ; International Planned Parenthood Federation (région de l'Asie de l'Est et du Sud-Est et de l'Océanie) ; Japan Center for International Exchange ; MAP Foundation ; Monfemnet National Network ; Pacific Sexual and Reproductive Health and Rights Coalition ; Psychological Responsiveness non-governmental organization ; Radanar Ayar Rural Development Association ; Reproductive and Family Health Association of Fiji ; Reproductive Health Association of Cambodia ; SAHAYOG ; Seven Sisters Coalition of Asia Pacific Regional Networks on HIV/AIDS ; Youth Advocacy Network ; Youth Coalition for Sexual and Reproductive Rights, Indonesia ; Youth Peer Education Network ; Youth Coalition for Sexual and Reproductive Rights, Philippines et YouthLEAD.

C. Élection du Bureau

30. Les participants à la réunion ont élu le Bureau suivant :

Président : M. Juan Antonio Perez III (Philippines)
 Vice-Présidents : M. Ahmad Jan Naeem (Afghanistan)
 M. Josefa Koroivueta (Fidji)

D. Ordre du jour

31. La réunion a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la réunion :
 - a) Allocutions d'ouverture ;
 - b) Élection du Bureau ;
 - c) Adoption de l'ordre du jour.
2. Examen de l'état d'avancement de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, des principales mesures à prendre pour en poursuivre la mise en œuvre et des recommandations de la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement.
3. Discussion thématique sur les questions émergentes et les lacunes dans la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, les principales mesures à prendre pour en poursuivre la mise en œuvre et les recommandations de la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement :
 - a) Dynamique des populations et inégalité en Asie et dans le Pacifique ;

- b) Promotion de l'égalité des sexes et de l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et aux droits en matière de procréation ;
 - c) Dynamique des populations, groupes vulnérables et résilience aux changements climatiques et aux catastrophes.
4. Cadre des indicateurs de suivi de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement.
 5. Examen du résumé du Président.
 6. Adoption du rapport de la réunion.
 7. Clôture de la réunion.

E. Manifestations parallèles

32. Les manifestations ci-après se sont tenues parallèlement à la réunion :

a) 26 novembre 2018 : manifestation parallèle sur le thème « Une éducation sexuelle complète : poser les fondements de la vie familiale et affective », organisée conjointement avec le Gouvernement cambodgien ;

b) 26 novembre 2018 : manifestation parallèle sur les moyens de tirer parti du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des objectifs de développement durable pour promouvoir les droits et la santé des jeunes en matière de sexualité et de procréation, organisée conjointement avec l'organisation Asian-Pacific Resource and Research Centre for Women ;

c) 26 novembre 2018 : manifestation parallèle sur le thème « Renforcer les exigences en matière d'égalité des genres et de santé des femmes à l'ère des changements climatiques », organisée conjointement avec l'organisation Asian-Pacific Resource and Research Centre for Women ;

d) 26 novembre 2018 : manifestation parallèle sur la famille, la communauté et l'État dans les sociétés vieillissantes, organisée conjointement avec l'Organisation publique de protection sociale de la République islamique d'Iran et le Fonds des Nations Unies pour la population (République islamique d'Iran) ;

e) 27 novembre 2018 : manifestation parallèle intitulée « L'action menée aux Philippines dans le cadre de la Conférence internationale sur la population et le développement : des mesures de sensibilisation aux mesures législatives au profit des communautés », organisée conjointement avec le Gouvernement philippin ;

f) 27 novembre 2018 : manifestation parallèle sur une approche multipartite du vieillissement actif et en bonne santé, organisée conjointement avec le Gouvernement japonais et les organisations Japan Centre for International Exchange et Economic Research Institute for ASEAN and East Asia ;

g) 28 novembre 2018 : manifestation parallèle sur la priorité donnée à l'humain : le rôle de l'investissement à impact social et de l'innovation aux fins du développement durable de la population, organisée par le Gouvernement thaïlandais, le Fonds des Nations Unies pour la population et l'organisation Asian Venture Philanthropy Network.

Annexe I

Liste des documents

<i>Cote du document</i>	<i>Titre du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
<i>Distribution générale</i>		
ESCAP/APPC/2018/1	État d'avancement de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, des principales mesures à prendre pour en poursuivre la mise en œuvre et des recommandations de la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement	2
ESCAP/APPC/2018/2	Dynamique des populations et inégalité en Asie et dans le Pacifique	3 a)
ESCAP/APPC/2018/3	Promotion de l'égalité des sexes et de l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et aux droits en matière de procréation	3 b)
ESCAP/APPC/2018/4	Dynamique des populations, groupes vulnérables et résilience aux changements climatiques et aux catastrophes	3 c)
ESCAP/APPC/2018/5	Rapport sur l'Examen à mi-parcours de la Déclaration ministérielle Asie Pacifique sur la population et le développement	
<i>Document de séance</i>		
ESCAP/APPC/2018/CRP.1	Mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et des recommandations résultant de la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement : synthèse régionale pour l'Asie et le Pacifique	2
<i>Document de travail (en anglais seulement)</i>		
ESCAP/APPC/2018/WP.1	Draft Chair's summary	5
<i>Distribution limitée</i>		
ESCAP/APPC/2018/L.1	Ordre du jour provisoire annoté	1 c)
ESCAP/APPC/2018/L.2	Projet de rapport	6
<i>Document d'information (en anglais seulement)</i>		
ESCAP/APPC/2018/INF/1	Suggested indicator framework for monitoring progress towards the implementation of the Asian and Pacific Ministerial Declaration on Population and Development	4
<i>Informations disponibles en ligne (en anglais seulement)</i>		
www.unescap.org/intergovernmental-meetings/MTR-APPC	Information for participants	
www.unescap.org/intergovernmental-meetings/MTR-APPC	List of participants	
www.unescap.org/intergovernmental-meetings/MTR-APPC	Tentative programme	

Annexe II

Résumé du Président*

I. Introduction

1. Les participants ont souligné et confirmé qu'il était crucial de mettre en œuvre la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement, dans le contexte du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, pour parvenir à un développement durable inclusif, centré sur les droits et axé sur l'être humain. Ils ont noté que ces programmes avaient des liens réciproques et qu'ils se renforçaient mutuellement. Une délégation a souligné qu'il importait de respecter le texte convenu du Programme d'action qui servirait de base au document final de la réunion.

2. Certaines délégations ont souligné qu'il était nécessaire que le document final issu de la réunion et les rapports régionaux soient communiqués à la Commission de la population et du développement à sa cinquante-deuxième session afin qu'ils soient pris en compte dans le cadre de l'examen et de l'évaluation du Programme d'action et qu'ils soient intégrés à l'examen régional de 2019 du Programme 2030.

3. Les participants ont mis en lumière les avancées considérables qui avaient été faites dans toute la région tout en reconnaissant que des lacunes subsistaient et que les progrès devaient être accélérés. Ils ont insisté sur l'importance de ne laisser personne de côté et de protéger les groupes marginalisés et les personnes en situation de vulnérabilité. Ils ont souligné la nécessité d'une planification à long terme, de partenariats et d'approches multisectorielles en vue d'atteindre les objectifs de la Déclaration ministérielle, ce qui contribuerait également à atteindre les objectifs visés dans le Programme d'action et le Programme 2030. Certaines délégations ont souligné qu'il fallait que des ressources financières et techniques soient disponibles plus rapidement et plus durablement pour surmonter les obstacles économiques et sociaux à la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle.

II. Élimination de la pauvreté et emploi

4. Les participants ont noté que la pauvreté monétaire et la pauvreté multidimensionnelle avaient reculé dans une grande partie de la région, mais que dans certains pays la pauvreté avait augmenté et que dans d'autres, les données étaient insuffisantes pour établir des niveaux de référence. Plusieurs délégations ont noté que le taux de chômage élevé, en particulier chez les jeunes, était un sujet de préoccupation. Il a également été noté que malgré le recul de la pauvreté, de nombreux groupes de population particulièrement vulnérables risquaient de se retrouver dans une situation d'extrême pauvreté, en partie à cause des inégalités. Il a en outre été noté que la pauvreté était un facteur de mauvaise santé et d'accès insuffisant aux services de santé sexuelle et procréative. La malnutrition chez l'enfant était une source de préoccupation connexe. Plusieurs délégations ont noté que des investissements dans les domaines de la santé et de l'éducation, des stratégies de diversification économique, d'élimination ciblée de la pauvreté, de consolidation des dispositifs de protection sociale et des initiatives de redistribution visant à remédier aux inégalités, avaient contribué à réduire la pauvreté.

* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.

5. Il a en outre été noté que la collaboration et les partenariats régionaux, notamment la coopération Sud-Sud, et un environnement économique multilatéral favorable, étaient essentiels pour lutter contre la pauvreté et parvenir au développement durable, en particulier dans les pays où le taux de pauvreté était élevé. Certaines délégations ont souligné que les mesures unilatérales créaient des obstacles économiques qui entravaient la pleine réalisation du développement économique et social.

III. Santé

6. Les participants ont noté que la situation en matière de santé s'était considérablement améliorée dans toute la région avec notamment l'allongement de l'espérance de vie et la réduction de l'incidence des maladies transmissibles. Ils ont également noté que les maladies non transmissibles étaient en augmentation et demeuraient une préoccupation majeure, alors que les technologies de l'information et de la communication offraient des possibilités d'améliorer et de promouvoir la santé. Plusieurs délégations ont souligné l'importance de la santé pour le développement, ainsi que la contribution de la couverture sanitaire universelle et de la qualité des services offerts au niveau local pour ce qui était d'améliorer la situation en matière de santé. Il a également été noté que certains groupes de population vulnérables continuaient de se heurter à des obstacles les empêchant d'avoir accès aux services de santé, notamment aux services de santé sexuelle et procréative.

IV. Santé, services et droits en matière de sexualité et de procréation

7. Les participants ont reconnu que la baisse de la mortalité maternelle et infantile était un des résultats les plus notables de la région dans le domaine de la santé. Selon plusieurs délégations, cette réduction a été possible grâce à l'amélioration de l'accès à des soins de santé maternelle et infantile de qualité, notamment à un meilleur accès aux services prénatals et néonataux, aux soins obstétricaux d'urgence basiques et complets, aux services de personnel qualifié lors de l'accouchement et à une meilleure surveillance de la santé maternelle. Certains pays ont noté que l'accès à des services d'avortement sans risques et à des soins après avortement avait contribué à réduire la mortalité et la morbidité maternelles.

8. Des délégations ont fait état de résultats mitigés en ce qui concerne l'augmentation de la prévalence de la contraception et des besoins non satisfaits en matière de planification familiale qui demeurent un sujet de préoccupation, en particulier pour les personnes non mariées. En outre, plusieurs délégations ont signalé que le taux de natalité chez les adolescentes était en hausse, soulignant la nécessité d'un accès universel à l'information et aux services en matière de santé sexuelle et procréative, notamment pour les adolescentes. Certains pays ont mentionné qu'il fallait intensifier les mesures de prévention et de traitement des cancers de l'appareil reproducteur.

9. Plusieurs délégations ont noté qu'il existait des corrélations entre les droits de la personne, la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation et la réalisation du Programme d'action et des objectifs de développement durable. Des délégations ont souligné leur attachement à l'accès universel aux services de santé sexuelle et procréative, notamment à la planification familiale, et à l'élimination de toutes les formes de discrimination dans la fourniture de ces services, en particulier celles touchant les jeunes, les personnes handicapées, les migrants et les personnes ayant une orientation sexuelle ou une identité de genre différentes. Plusieurs délégations ont insisté sur le rôle que jouent les organisations de la société civile s'agissant d'atteindre les populations rurales et vulnérables et les organisations d'inspiration

religieuse qui contribuent à réduire les obstacles socioculturels à la planification familiale.

V. Éducation

10. Les participants ont insisté sur le rôle central de l'éducation dans la réalisation de la Déclaration ministérielle, du Programme d'action et des objectifs de développement durable. Plusieurs délégations ont fait état des progrès accomplis en matière d'alphabétisation et de calcul ainsi que de parité des sexes dans l'enseignement primaire et de l'augmentation de la proportion des filles dans l'enseignement secondaire et tertiaire. Certaines délégations ont fait état de cours ciblés pour les jeunes qui abandonnent l'école et d'initiatives de formation professionnelle non scolaires visant à réduire le chômage des jeunes et à exploiter au mieux les avantages possibles du dividende démographique. Plusieurs délégations ont souligné l'importance de l'accès des femmes à l'éducation, en particulier dans les zones rurales.

VI. Égalité des genres et autonomisation des femmes

11. Les participants se sont dits déterminés à parvenir à l'égalité entre les femmes et les hommes. Plusieurs délégations ont fait part des bonnes pratiques, des politiques et des mesures législatives mises en place pour promouvoir l'égalité des genres, notamment le renforcement des mécanismes institutionnels de prise en compte systématique du souci de l'égalité femmes-hommes et le renforcement de l'accès universel à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation.

12. Plusieurs pays ont fait état de progrès en ce qui concerne l'augmentation du nombre de femmes occupant des postes de décision, notamment au parlement, tandis que certains ont noté qu'il y avait eu peu ou pas de changement. Plusieurs pays ont également constaté une baisse de la présence des femmes sur le marché du travail et appelé à un environnement plus favorable à l'entrée et au maintien des femmes dans la population active, notamment par la fourniture d'un travail décent, le respect du principe de l'égalité salariale et la prévention du harcèlement sexuel.

13. Les participants à la réunion ont dit qu'il était nécessaire de s'attaquer d'urgence à la violence fondée sur le genre. Certains pays ont fait état de progrès dans la réforme juridique visant à prévenir la violence fondée sur le genre, y compris la violence dans le couple et la violence domestique, et à y apporter une réponse multisectorielle. Plusieurs pays ont cité des données sur la prévalence nationale de la violence et l'un d'eux a indiqué qu'il menait sa première enquête sur la question. Un pays a noté les besoins spécifiques des réfugiés et les mesures qui étaient prises pour améliorer l'accès des victimes de violence sexuelle et sexiste aux centres de crise polyvalents, aux services de santé mentale ainsi qu'aux services de soutien psychologique.

14. Plusieurs pays ont souligné la nécessité d'éliminer le mariage d'enfants, la sélection prénatale en fonction du sexe et la mutilation génitale féminine, et de tenir compte du contexte socioculturel dans lequel s'inscrivent ces pratiques.

VII. Adolescents et jeunes

15. Les participants ont souligné que, pour assurer un avenir meilleur et atteindre les objectifs de la Déclaration ministérielle, du Programme d'action et les objectifs de développement durable, il était important d'investir dans les jeunes femmes et hommes. Certaines délégations ont déclaré avoir élaboré et mis en œuvre des politiques globales en faveur de la jeunesse, en tenant compte de toutes les recommandations pertinentes de la Déclaration ministérielle.

Plusieurs pays ont fait remarquer qu'ils disposaient encore d'un dividende démographique ou que celui-ci cesserait prochainement de s'offrir à eux et ont souligné qu'il fallait prendre des mesures pour tirer parti de ce dividende.

16. Les participants ont noté qu'il était primordial d'investir dans l'éducation et la formation professionnelle, notamment dans l'enseignement supérieur, l'incubation d'entreprises et le soutien aux petites et moyennes entreprises créées par des femmes et des jeunes, dans le cadre des mesures visant à renforcer leurs capacités et à réduire le taux élevé de chômage des jeunes.

17. Les participants ont souligné qu'il était urgent de réduire le taux de natalité chez les adolescentes. Plusieurs délégations ont insisté sur la nécessité d'investir davantage dans une éducation sexuelle complète pour tous les jeunes, qui soit compatible avec les capacités évolutives de l'adolescent, et d'améliorer la qualité et l'intégration de l'éducation sexuelle complète dans toutes les écoles et institutions publiques et privées. Certaines délégations ont également souligné qu'il importait d'élargir l'accès à des services de santé sexuelle et procréative adaptés aux besoins des adolescents, fondés sur les droits, tenant compte des questions de genre, respectueux et exempts de jugement de valeur, et qui comprennent un large choix de méthodes de contraception sûres, efficaces, abordables et acceptables. Il a été noté que les jeunes avaient le pouvoir de défendre les intérêts de leurs communautés et que le dialogue intergénérationnel sur des questions telles que les choix de vie, le bien-être et l'autonomisation était important dans le contexte du soutien apporté aux jeunes générations nombreuses et de la préparation au vieillissement rapide de la population.

VIII. Vieillesse

18. Plusieurs délégations ont souligné que le vieillissement de la population était une tendance récente qui présentait des opportunités et des difficultés. Une délégation a évoqué la possibilité d'un deuxième dividende démographique lié à une proportion plus élevée de personnes âgées. Il a été noté que la baisse de la population active posait des problèmes et nécessitait une attention particulière. Plusieurs pays ont souligné l'importance de la protection sociale, en particulier des régimes de retraite pour éviter que les personnes âgées ne tombent dans la pauvreté. Le problème de la prise en charge de longue durée des personnes âgées a également été mentionné. Il a en outre été noté que les personnes âgées vivant dans les zones rurales et les femmes âgées étaient les plus exposées au risque d'être laissées de côté. Certaines délégations ont indiqué avoir pris des mesures, telles que l'amélioration des services de garde d'enfants et la mise en place d'allocations de garde d'enfants, et adopté des politiques visant à donner aux femmes la possibilité de concilier vie professionnelle et vie privée, ceci afin de faire face à la faiblesse de la fécondité et au vieillissement de la population qui en résulte.

IX. Migration internationale

19. Plusieurs délégations ont souligné que la migration était un point essentiel de la question de la population et du développement et ont insisté sur les avantages que comportaient les envois de fonds et les autres contributions des migrants, notamment des travailleuses migrantes. La nécessité de disposer de données plus complètes sur les migrations a également été soulignée. Une délégation a indiqué que pour faciliter l'intégration des migrants, il était important de les prendre en compte dans le système d'enregistrement local. Une autre délégation a noté la vulnérabilité des migrants face à l'exploitation et à la discrimination et la nécessité de protéger leurs droits et d'assurer leur accès aux services de santé sexuelle et procréative.

X. Urbanisation et migration interne

20. Les participants ont noté que la région connaissait un degré d'urbanisation croissant et un fort exode rural. Des délégations ont fait part de mesures novatrices en matière de politiques et de programmes visant à tirer le meilleur parti possible de la migration interne et de l'urbanisation. Certains pays ont indiqué qu'ils privilégiaient des mesures visant à rendre les services plus disponibles et les activités susceptibles de générer des revenus dans les zones rurales afin de s'attaquer aux causes profondes de la migration vers les zones urbaines.

XI. Population et développement durable

21. Les participants ont noté que les pays de la région étaient très exposés aux catastrophes naturelles. Plusieurs délégations ont rendu compte des effets négatifs des changements climatiques et des conflits sur toute une série de questions en lien avec la population et le développement, notamment la santé procréative, maternelle, néonatale, infantile et adolescente, la pauvreté, l'urbanisation et les capacités dont disposent les pays. Plusieurs délégations ont souligné que si les changements climatiques touchent tout le monde, les femmes, les enfants, les jeunes, les personnes âgées, les migrants et les personnes handicapées sont touchés de manière disproportionnée. Il a été noté que les populations en situation de vulnérabilité devaient être partenaires à part entière et pouvoir exercer leurs droits en matière de renforcement de la résilience et d'intervention humanitaire.

22. Certaines délégations ont indiqué qu'elles s'efforçaient d'accroître la résilience, notamment en replantant dans les zones montagneuses, en améliorant la préparation aux catastrophes, en appliquant des méthodes intégrées et multidimensionnelles de prévention des risques dans le cadre de la réduction de la pauvreté, en mettant à profit les connaissances et les pratiques culturelles et traditionnelles, et en veillant à utiliser des données ventilées aux fins de la planification de l'adaptation. Il a été noté que ces activités devraient être en accord avec le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, le Programme 2030, la résolution 1325 du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité et la déclaration de Kaila, le cas échéant.

XII. Données et statistiques

23. Les participants ont noté que des progrès notables avaient été faits dans la collecte et l'utilisation des données aux fins des politiques et programmes en matière de population et de développement, notamment concernant les registres et statistiques de l'état civil, les recensements, les enquêtes démographiques et sanitaires et les enquêtes portant sur des questions précises comme le vieillissement, le handicap et la violence fondée sur le genre. Il a été noté que les données géospatiales et les estimations concernant des zones restreintes étaient importantes pour recenser les personnes laissées de côté. Une délégation a souligné l'importance de l'enregistrement des naissances pour garantir l'identité juridique qui est un droit fondamental. Plusieurs délégations ont souligné qu'il importait de renforcer les capacités et les systèmes de données et qu'il fallait investir davantage pour améliorer la collecte, la disponibilité et l'utilisation en temps voulu de données ventilées, notamment dans le cadre des efforts visant à protéger la dignité et les droits fondamentaux de tous.

XIII. Suivi des progrès

24. Les participants ont reconnu la nécessité d'un cadre régional de suivi pour mesurer les progrès accomplis dans l'application de la Déclaration

ministérielle, en lien avec le Programme d'action et les objectifs de développement durable. Certaines délégations ont noté qu'il importait d'assurer un suivi plus fréquent et régulier des progrès accomplis dans la région en vue de respecter les engagements pris dans la Déclaration ministérielle, et d'utiliser pour cela des indicateurs et des cibles précis. Plusieurs délégations ont suggéré que l'élaboration du cadre de suivi proposé devrait être inclusive et participative. Il a été noté qu'un tel cadre devrait mettre l'accent sur le bien-être des personnes, s'appuyer sur les indicateurs existants pour éviter de surcharger les gouvernements et insister sur l'utilité du suivi pour les utilisateurs des données. Une délégation a souligné la nécessité d'inclure la mesure des facteurs de changement dans les indicateurs, notamment en ce qui concerne la pauvreté. Une autre délégation a demandé que les indicateurs 3.4.1 et 3.8.1 des objectifs de développement durable soient inclus dans le cadre de suivi régional proposé.

XIV. Résumé des déclarations des organisations de la société civile

25. Plusieurs organisations de la société civile, y compris une organisation de jeunes, ont fait des déclarations. Elles ont noté que, si des progrès notables avaient été accomplis dans la région en ce qui concerne les politiques de santé sexuelle et procréative, leur mise en œuvre restait difficile, en particulier pour les groupes marginalisés et vulnérables. Il a été établi que les problèmes structurels, comme le manque de ressources, de capacités ou de données ventilées, étaient en partie responsables des lacunes dans l'application des mesures. Ces organisations ont suggéré, entre autres mesures, d'examiner et d'abroger ou de modifier les lois et politiques qui empêchent l'accès universel à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation, notamment l'accès aux services, à l'information et à l'éducation dans ce domaine. L'information, l'éducation et les services devraient refléter les principes de continuité des soins et l'utilisation d'une approche fondée sur le cycle de vie dans la prestation de tous les services pertinents, en particulier pour les adolescents, les jeunes, les personnes non mariées, les personnes ayant des orientations, identités, expressions et caractéristiques sexuelles différentes. Elles ont également noté qu'il était urgent d'éliminer toutes les formes de discrimination et de violence sexuelles et sexistes, y compris la violence dans le couple et en dehors du couple, ainsi que la violence dont sont victimes les lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, intersexuels ou queers.

26. Les représentants du Forum de la jeunesse ont noté que si les jeunes en général étaient plus vulnérables ou davantage exposés aux inégalités, les difficultés étaient encore plus grandes pour les jeunes issus de minorités sexuelles, ethniques et religieuses, ainsi que les jeunes migrants et les jeunes vivant avec le VIH. Ils ont engagé les États membres à reconnaître et à réaffirmer que les droits de l'homme, l'égalité des genres, l'équité, l'inclusion sociale et la justice, ainsi que l'autonomisation des jeunes et leur accession à des postes de responsabilité sont essentiels au développement durable. Pour finir, ils ont appelé à un vrai débat sur les besoins et les aspirations des jeunes.

27. Le Pacific Disability Forum a noté qu'il fallait intégrer le handicap dans toutes les politiques examinées à la réunion, y compris celles relatives à la santé sexuelle et procréative, à la réduction de la pauvreté, à l'égalité des genres et aux changements climatiques. Il a en outre été noté que les personnes handicapées devaient avoir accès aux bâtiments, aux transports et à l'information, quel que soit leur handicap, conformément à la Stratégie d'Incheon. Les personnes handicapées ne devraient plus être invisibles, ignorées et non représentées.